



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°3 AOÛT / SEPTEMBRE / OCTOBRE 2020

www.kuttolsheim.fr

page facebook : Commune de Kuttolsheim 

INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 27 AOUT ET 30 SEPTEMBRE 2020

Recrutement d'agents contractuels de remplacement sur emploi permanent :

Dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et pour assurer temporairement le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles (en raison d'un congé maladie, maternité, etc...), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder, pour une durée déterminée, à l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps partiel.

Division de la parcelle (et ventes) du 2 impasse des Sources :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire :

⇒ à faire appel à un géomètre pour diviser la parcelle (séance du 27/08/2020),

⇒ à procéder aux ventes (séance du 30/09/20) :

- à Mme Colette WOESSNER domiciliée 1 impasse des Sources, de la parcelle nouvellement cadastrée Section 2 n°1/114 pour une surface de 0,37 ares au prix de 5.500 €,
- à M. Julien DOLLINGER domicilié 5 sentier du Moulin, de la parcelle nouvellement cadastrée Section 2 n°2/114 pour une surface de 7,90 ares au prix de 134.000 € (avec maison),

⇒ à signer tous les actes et documents relatifs auxdites ventes.

La troisième partie, à savoir l'atelier communal avec l'étang adjacent, reste la propriété de la Commune de KUTTOLSHEIM.



Vente parcelle au 5 rue de l'Eglise :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre au tarif de 2.000 € à M. Damien LACOURT le cours d'eau non navigable traversant sa propriété du 5 rue de l'Eglise à KUTTOLSHEIM cadastrée Section 1 n°174, pour une surface de 23 m² et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Acceptation chèques :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'encaissement de 3 chèques pour un montant total de 1.591,53 € relatif à un dégrèvement taxe foncière 2019 de 63 €, à un remboursement de location du photocopieur de 461,53 €, ainsi que le chèque de 1.067 € émis par Groupama correspondant à un dédommagement relatif au vol de luminaires extérieurs de la salle « La Source ».

Subvention coopérative scolaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions à hauteur de 300 € par classe sur les 3 écoles.

Antérieurement à 2018 et depuis 2006, les subventions de la coopérative scolaire étaient réparties sur 7 classes.

Prime Covid-19 :

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du versement d'une prime exceptionnelle motivée par l'engagement professionnel, afin de remercier les agents communaux pour leur implication et leur professionnalisme.

Déplacement du panneau d'agglomération :

Pour inclure l'intersection du lotissement « Les Seigneurs » et la « rue des Seigneurs » dans l'agglomération de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- l'abattage des arbres malades déformant la chaussée situés « rue des Seigneurs » par les Services du Département ;
- le déplacement du panneau d'agglomération.

Fixation de nouveau tarif pour la salle « La Source » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour les Fêtes de famille, un tarif unique de location de la salle polyvalente « La Source » à hauteur de 400 € contre 300 € précédemment, pour toute réservation faite à partir du 01/11/2020 concernant les Habitants de KUTTOLSHEIM.

Pour rappel, vous trouverez l'ensemble des tarifs dans la grille ci-dessous :

Type de manifestation	Habitant Kuttolsheim	Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland	Extérieur
Fête de famille : Mariage, Baptême, communion, anniversaire	400 €	600 €	1 500 €
Décès	100 €	100 €	
Autres manifestations à but lucratif	1 000 €	1 500 €	
Caution		2 000 €	
Forfait ménage non fait		300 €	

**COMMUNICATIONS****Bienvenue à Estelle :**

En remplacement de notre secrétaire de mairie, en congé maternité, d'octobre 2020 à mars 2021, c'est Mme Estelle WEBER qui a été recrutée. Nous lui souhaitons pleine réussite.

**Changement d'horaires :**

Depuis le 5 octobre dernier, les horaires de la permanence de la Mairie sont :

- modifiés uniquement le lundi de 16h30 à 18h30 et non plus de 18h00 à 20h00,
- inchangés le mercredi (de 9h00 à 12h00) & le vendredi (de 16h00 à 18h00).

Merci de prévoir son propre stylo (port du masque obligatoire).

Un arbre abattu = deux arbres plantés :

Dans le cadre d'une opération de mise en sécurité, la Commune a enlevé deux arbres dépérissants sur la voirie communale située « rue des Seigneurs » côté entrée NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM.

Le Conseil Municipal s'est engagé à planter deux nouveaux arbres par arbre coupé : toute suggestion d'emplacement d'arbre à planter, est la bienvenue.

Changements de limitations de vitesse :

La municipalité de KUTTOLSHEIM a décidé de limiter la vitesse à 40 km/h dans le village, à l'exception de la « Rue du Fossé des Remparts », où elle reste limitée à 30 km/h.



Appel au civisme.

Stop aux déjections canines – Rappel :

Trop de déjections canines encombrant encore les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts... Cette pollution remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village.

Nous rappelons que tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines.

DÉJECTIONS CANINES
Si tu veux garder tes potes
Ramasse les crottes!



VOUS PENSEZ ENCORE QUE ÇA PORTE CHANCE ?

Appel au civisme.

Le bon usage des chemins agricoles :

Merci de respecter l'utilisation des chemins agricoles et de s'en servir uniquement en cas d'utilité : s'y garer est strictement interdit. Les chemins agricoles sont réservés exclusivement aux véhicules des exploitants agricoles.



Nos Jeunes.

Barbecue de plein air et Jeux :

La Communauté de Communes du Kochersberg avec la Commission Enfance et Jeunesse de KUTTOLSHEIM ont organisé une rencontre le 28 juillet dernier autour d'une animation « Barbecue de plein air et Jeux » : grand succès auprès de nos Jeunes... 30 inscrits et partants pour renouveler l'événement !



Nos Jeunes.

Rencontre du 03 octobre :

La rencontre avec les Jeunes a permis d'échanger sur certaines de leurs attentes et a abouti notamment à un projet qui sera réalisé dès que la situation sanitaire le permettra.



Achat d'une camionnette communale :

La nouvelle camionnette de la Commune «Renault Master» est floquée du blason de KUTTOLSHEIM. Nous espérons qu'elle aura une longue vie comme la précédente.



Courses Personnes âgées ou fragiles :

Avec l'aide de bénévoles, la Commune de KUTTOLSHEIM propose un service de courses livrées à domicile, pendant le confinement, pour les personnes âgées ou fragiles.

La liste des courses sera à transmettre à la mairie au 03 88 87 51 32 ou par e-mail à l'adresse mairie@kuttolsheim.fr.

Portez-vous bien.

Cérémonie du 11 Novembre

Dans le contexte sanitaire actuel, nous sommes contraints d'annuler la Cérémonie du 11 Novembre. Toutefois M. le Maire et ses Adjointes déposeront une Gerbe au Monument Aux Morts en l'honneur de nos anciens combattants.



La Fête de Noël des Aînés

La Fête de Noël des Aînés prévue initialement le 17 décembre est annulée. Nous proposons de fêter nos Aînés sous une autre forme.

L' « Iriseraie » de KUTTOLSHEIM :

Nous remercions chaleureusement Nathalie et Matthieu pour les nombreux bulbes mis à la disposition de la Commune de KUTTOLSHEIM. Au printemps prochain lors de la pleine floraison, leurs Iris embelliront les rues de notre village.



RAPPEL DEMATERIALISATION : Comment recevoir le bulletin d'informations uniquement de façon dématérialisée par e-mail ?

à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait et qui souhaitent recevoir leur Bulletin d'Informations par e-mail, il vous suffit d'en faire la demande à l'adresse mairie@kuttolsheim.fr en indiquant vos nom, prénom et adresse postale.

Ensemble préservons l'environnement



Votre Commission
Communication-Numérique
www.kuttolsheim.fr
Commune de Kuttolsheim

